



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le **28 JUIN 2023**

Monsieur le président,

Vous avez déposé le 16 novembre 2022 une demande relative à l'aménagement du pôle gare de Maubeuge.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 vous donnant l'autorisation pour le démarrage des travaux.

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner, aussitôt que possible, daté et signé, l'accusé de réception ci-joint.

Je vous informe que le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent (cf. article 13 de l'arrêté préfectoral).

L'unité police de l'eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable du service eau
nature et territoires,

Hélène SOLVES

Copie : service territorial du Hainaut de la DDTM
PJ : 1 arrêté préfectoral

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
1, place du Pavillon
BP 50234

59234 MAUBEUGE cédex

Réf. : 620. PE

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RÉCEPTION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

certifie avoir reçu la pièce énumérée ci-après :

- Arrêté préfectoral du 12 juin 2023 relatif à l'aménagement du pôle gare de Maubeuge.

A _____ le
(Signature de l'intéressé)

Document à nous retourner à l'adressé ci-dessous :

**DDTM 59
Service Eau Nature et Territoires
Unité Police de l'Eau
62 boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE CEDEX**

ddtm-pe@nord.gouv.fr